

peut que féliciter les oblats pour le travail de conservation accompli.

Deux des trois textes de la dernière partie portent sur des sujets qui sont plus d'actualité: les écoles résidentielles et l'avenir de l'Église dans le Nord-Ouest canadien. Le texte sur les écoles résidentielles a été rédigé par un ancien directeur des écoles résidentielles des oblats. Ce texte n'est pas une étude historique mais il se veut une explication de ce qu'ont été ces écoles et ce que voulaient en faire les oblats. Le deuxième texte porte un regard lucide sur l'avenir de l'Église dans le Nord-Ouest canadien. Il ne faut pas se faire d'illusion sur cet avenir. Le personnel ne cesse de vieillir tout en se faisant de plus en plus rarissime. Ceci ne peut que forcer le changement. Quant au troisième texte, il s'agit d'une brève étude sur les missionnaires oblats d'origine polonaise et de l'aide qu'ils ont apportée à leurs coreligionnaires venus s'établir dans l'Ouest au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Dans l'ensemble, il s'agit d'un livre fort intéressant malgré une inégale valeur des contributions. L'historien ne peut que se réjouir de voir sortir de l'ombre un pan de l'histoire de l'Ouest canadien. Nous attendons avec grand intérêt la suite des recherches entreprises lors de ce premier colloque.

Michel Verrette  
Collège universitaire de Saint-Boniface

**JULIEN, Jacques (1993) *Le cerf forcé*, Montréal, Triptyque, 171 p.**

Quelle est la signification de la noyade de l'imprimeur pour le jeune surintendant? Cette triste affaire qui constitue l'épisode initial du roman de Jacques Julien est vite étouffée par les autorités de son ordre monastique. Elle revient néanmoins tel un *leitmotiv* dans les souvenirs du surintendant qui s'applique à reconstruire l'itinéraire psychologique et spirituel de son passé. C'est ostensiblement à la demande du grand vicaire qu'il décrit le garçon qu'il a été et, par étapes successives, séminariste, postulant, jeune officier, surintendant et, à l'âge de 32 ans, défroqué. Mais en se racontant à la troisième personne, dans un style dépouillé qui se veut objectif, le surintendant semble garantir l'intégrité de sa rétrospective.

Une parabole brodée autour d'un verset du psaume 42, «comme languit un cerf après l'eau vive, ainsi languit mon âme vers toi, mon Dieu», fournit (en plus du titre du roman) un parallèle à la vie du surintendant, telle qu'elle est présentée dans les deux premières parties du récit. Le jeune chevreuil encore innocent qui court dans la forêt représente le garçon qui finit par entrer dans les ordres; le mâle fin et rusé, chassé par le lévrier ardent, est le moine qui se fait une belle carrière ecclésiastique. Mais dans la troisième partie, contrairement à la parabole, les doutes du surintendant provoquent sa rupture d'avec l'ordre. En effet, le cerf finit par défier le lévrier et refusera désormais de jouer le rôle de «cerf forcé».

En démêlant le chassé-croisé du passé, le narrateur, «l'homme de mots et de musique», dévoile ses tourments spirituels et les raisons pour lesquelles il a renoncé à sa vocation. Curieusement, tout intime et intense que soit sa réflexion, il la présente d'un ton détaché et dans un style sobre. Pour communiquer le flux d'idées et de sentiments qu'il aurait lui-même ressentis, il se dédouble, se décrit de l'extérieur, dit «lui» à la place de «je». Le point de vue objectif ainsi aménagé contribue aux effets de distanciation. De même les phrases très construites et équilibrées, jouant souvent sur le rythme binaire, créent une impression de maîtrise de soi. Cependant, deux lettres (placées vers le début du roman et vers la fin) permettent au narrateur de prendre la parole directement à la première personne et d'introduire un ton plus personnel et urgent.

Tout au long de l'histoire du surintendant et de son entourage, Jacques Julien traite du thème de la lutte entre l'âme et la chair. Chemin faisant, il invite le lecteur à réfléchir sur le rôle de l'Église. À vrai dire, le suicide de l'imprimeur n'est qu'un symptôme parmi d'autres d'une Église malade, souvent plus soucieuse de maintenir le *statu quo* ou de protéger sa réputation que de soigner des âmes. Ancien moine cistercien, actuellement professeur de langue et de littérature françaises à la *University of Saskatchewan*, Jacques Julien examine cette question de l'intérieur, en connaissance de cause. Cependant, loin de faire une mise en accusation directe de l'Église, il laisse les preuves s'accumuler tandis qu'il présente le récit classique d'une âme en conflit. Les reproches violents faits à la fin du roman dans la lettre de rupture y gagnent en intensité. Tant par sa thématique explicite et implicite que par les techniques

narratives et stylistiques, *Le cerf forcé* est un roman d'une grande richesse.

Carol J. Harvey  
University of Winnipeg

**LAFONTANT, Jean (dir.) (1993) *L'État et les minorités*, Saint-Boniface, Les Éditions du Blé et Les Presses universitaires de Saint-Boniface, 272 p. (Actes du colloque «L'État et les minorités», qui a eu lieu au Collège universitaire de Saint-Boniface, les 6 et 7 novembre 1992)**

La question des minorités est à l'ordre du jour. Leur rapport à l'État, les problèmes que pose leur existence, généralement à la marge des paramètres socio-politiques qu'elles n'ont pas définis, de même que la difficile et souvent compromise reconnaissance de leur différence alimentent depuis quelques années les débats et les questionnements des spécialistes en sciences sociales et humaines, des politiciens et des intervenants voués à la promotion des intérêts des groupes minoritaires. Au Canada, les tribulations constitutionnelles de Meech à Charlottetown étaient directement ancrées dans la question des minorités.

Le problème est de taille, car il nous force à revoir le sens et la nature mêmes des rapports sociaux auxquels une culture politique homogénéisante nous avait historiquement habitués. Par l'expression de leur volonté et de leurs aspirations identitaires, les minorités interpellent en fait le cadre socio-institutionnel dominant de nos sociétés. Un cadre résolument moderniste qui puise dans une rationalité formée d'absolus universels irrévocables et qui, de ce fait, ne leur a jamais attaché beaucoup d'attention et les a confinées à la banalité politique. Dénouement logique du processus démocratique, les minorités réclament aujourd'hui un droit de cité plein et entier, le droit à la différence et à l'identité singulière. Elles nous convient ni plus ni moins à réouvrir le dossier de la démocratie et de la citoyenneté.

Dans ce contexte particulier, il faut donc saluer l'initiative de Jean Lafontant qui organisait en novembre 1992 au Collège universitaire de Saint-Boniface un colloque sur l'État et les minorités. Lafontant y a invité près d'une quarantaine de